

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 29 MARS 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUTUCOLLU DI TRANSAZZIONE IN QUANTU À E  
PRESTAZIONE RIALIZATE IN U QUATRU DI U MERCATU  
D'ACCUNCIAMENTU È DI RISTORU DI CULLEZZIONE DI  
U MUSEU D'ALERIA**

**PROTOCOLE DE TRANSACTION RELATIF AUX  
PRESTATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU MARCHÉ  
DE SOCLAGE ET RESTAURATION DE COLLECTIONS DU  
MUSÉE D'ALERIA**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Musée d'Aleria a lancé au mois de juin 2021 un marché pour des prestations de soclage et de conservation-restauration dans le cadre de la restructuration de ses parcours d'exposition.

À la suite d'une erreur lors de la réception de la demande d'achat validée par la Direction de la Commande Publique, une consultation simplifiée a été lancée alors qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) avec publicité était requis.

Ce marché se décomposait en deux lots distincts :

- lot 1 : Soclage de 70 objets ;
- lot 2 : Prestations de conservation-restauration sur 40 objets métalliques.

L'Atelier BIM a répondu à cette consultation pour le lot 1 en établissant un devis n° 010721 d'un montant total de 27 000 € HT (32 400 € TTC) pour la réalisation de la totalité de la prestation.

L'atelier Moira Conservation a répondu à cette consultation pour le lot 2 en établissant un devis n° 462 d'un montant total de 10 950 € HT (13 140 € TTC) pour la réalisation de la totalité de la prestation.

Le service Musée d'Aleria, avec des effectifs extrêmement réduits, a mis en place depuis 2019 une programmation très riche de valorisation de ses collections à travers un renouvellement muséographique dans des espaces aux contraintes importantes (absence de dispositifs de contrôle du climat dans un monument historique, problèmes récurrents de conservation des collections engendrés par ces conditions, etc.).

En raison d'un besoin d'adaptation à ces problématiques, ce marché a été lancé dans l'urgence, en complément et hors du marché global relatif à l'aménagement scénographique du parcours.

C'est dans ce contexte que les prestations ont été réalisées en l'absence de documents contractuels.

Par un courrier de relance en date du le 27 avril 2022, l'atelier BIM et le laboratoire Moira conservation sollicitent le règlement de leurs factures, majorées des intérêts moratoires à hauteur de 58 703,15 € (lot 1) et de 27 057,84 € (lot 2).

La Collectivité de Corse certifie le service effectué pour le montant correspondant aux factures, mais l'absence de documents contractuels valides fait obstacle au

paiement des prestations fournies pour un montant TTC de 32 400 € (lot 1) et de 13 140 € (lot 2), réalisées par l'atelier BIM et le laboratoire Moira conservation.

De ce fait, en l'absence de contrats entre les parties, les entreprises ont droit à la rémunération des prestations réalisées.

Compte tenu de tout ce qui précède, les parties sont convenues de recourir à la voie transactionnelle prévue par les articles 2044 et suivants du Code civil.

La Collectivité de Corse certifie le service fait et l'utilité des prestations dont il est réclamé paiement.

Les affectations nécessaires au paiement des prestations réalisées ont été prévues au programme 4438P002-2 (Aménagement parcours muséographiques 2023).

Il vous est donc proposé :

- d'adopter les projets de protocoles de transaction, relatifs au paiement des prestations réalisées dans le cadre du marché de soclage et restauration pour un montant TTC global de 58 703,15 € (lot 1) et de 27 057,84 € (lot 2) ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le protocole de transaction avec l'atelier BIM et le laboratoire Moira conservation pour un montant TTC de 58 703,15 € (lot 1) et de 27 057,84 € (lot 2), et à procéder au paiement des prestations réalisées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.